

Date de la note : 07/06/2021

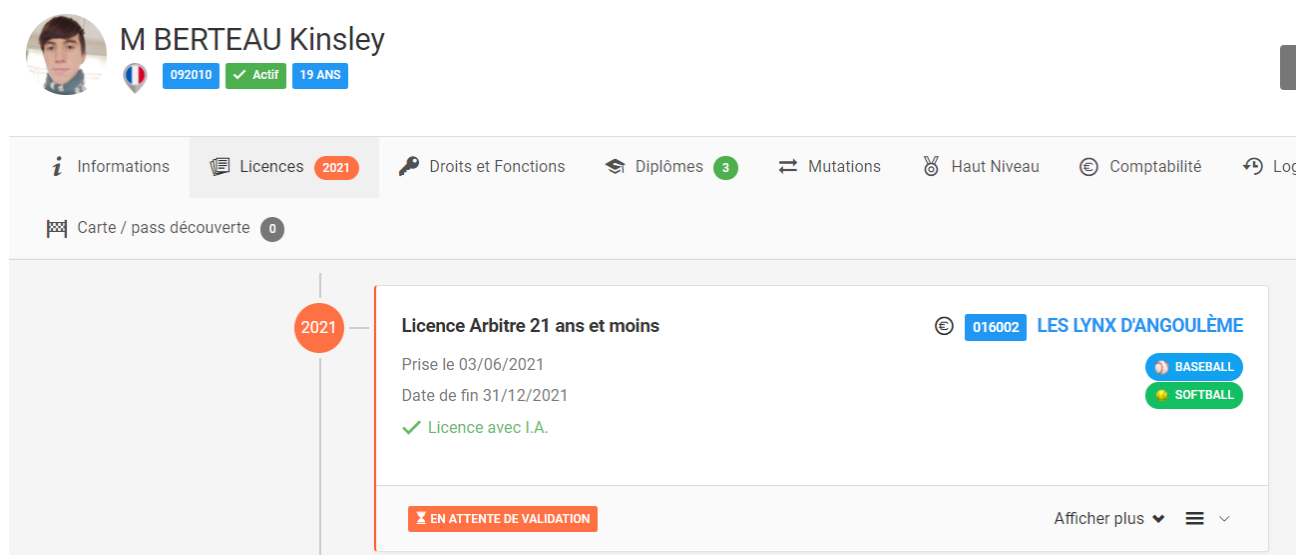
Rapporteur :
Fabien CARRETTE-LEGRAND,
Président CNAB (mél : cnab@ffbs.fr)

Période du : 04/06 au 07/06/2021

OBJET : Relevé de décision de la Commission Nationale Arbitrage Baseball

DEROGATION / QUALIFICATION JEUNE ARBITRE

Le Club des Lynx d'ANGOULEME (016002) a demandé la licence suivante pour 2021 :



M BERTEAU Kinsley
092010 Actif 19 ANS

Informations Licences 2021 Droits et Fonctions Diplômes 3 Mutations Haut Niveau Comptabilité Log

Carte / pass découverte 0

2021

Licence Arbitre 21 ans et moins

Prise le 03/06/2021
Date de fin 31/12/2021
✓ Licence avec I.A.

016002 LES LYNX D'ANGOULÈME

BASEBALL
SOFTBALL

EN ATTENTE DE VALIDATION

Afficher plus

Cependant, au regard des Règlements généraux de l'arbitrage Baseball :

Note 1 : le grade de jeune arbitre consiste en une qualification accessible à partir de l'âge de 12 ans et valable jusqu'à la catégorie 18 ans et moins. Celle-ci permet d'officier, au niveau régional, lors des rencontres de sa catégorie d'âge et en dessous sauf pour les 18 ans et moins où il faut également avoir obtenu l'UC 3 « Règles » pour officier à la plaque.

Ainsi, n'étant plus en catégorie 18 ans et moins, l'intéressé devrait perdre la qualification de Jeune Arbitre.

Le concernant :

#016AAB053 - Arbitre BaseBall Jeune

Obtenu le 20/11/2016

Structure : 016002 - LES LYNX D'ANGOULÈME

Commentaires : Saisie CNAB (016AAB053). JA à compter de 2019.

Par ailleurs, l'intéressé n'a pas eu, en raison de la crise sanitaire du COVID-19, la possibilité de suivre la formation AF1 B/S et de passer l'examen correspondant.

Aussi, la Commission décide à l'unanimité (10 voix « pour » / 10 membres) de déroger aux RGAB et de prolonger, POUR LA SAISON 2021, la qualification de « Jeune Arbitre » de Kinsley BERTEAU.

Il pourra donc officier à l'échelon régional, sous le contrôle de la Commission Régionale Arbitrage Baseball de Nouvelle-Aquitaine, jusqu'à la catégorie 18 ans et moins.

Il est invité à suivre une prochaine session AF1 B/S organisée en Nouvelle-Aquitaine.

Sa licence a été validée, par Fabien Carrette-Legrand, le 05/06/2021 (*majorité acquise quant à cette motion bien que tous les membres ne se soient pas encore prononcés*).



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date : 22.09.2021

Rédaction :
Ludovic MEILLIER
Président CNAB (Mail : cnab@ffbs.fr)

Période du : 25/09 au 26/09/2021

O B J E T : RELEVÉ DE DÉCISION DE LA COMMISSION NATIONALE ARBITRE BASEBALL N° 01/2021

OPEN DE FRANCE 9U 2021 du 25 et 26 septembre 2021

Par dérogation aux articles 20.01.01 des RGES Baseball, 2 et 4 des RGAB et à l'annexe 1.06 des RGES Baseball, la Commission décide (6 voix "Pour" - 1 "Abstention" - 2 membres ne "se prononcent pas") d'autoriser exceptionnellement Madame **POTTIEZ Chloé** (licence n° 092760), Arbitre Régional de Softball, à officier, à l'occasion de l'Open de France 9U Baseball de Béziers du 25 au 26 Septembre 2021.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date : 14.10.2021

Rédaction :
Ludovic MEILLIER
Président CNAB (Mail : cnab@ffbs.fr)

Période du : 09/10 au 10/10/2021

O B J E T : RELEVÉ DE DECISION DE LA COMMISSION NATIONALE ARBITRE BASEBALL N° 02/2021

La CNAB acte la **décision** suivante (résultat du vote : 6 “POUR” - 1 “ABSTENTION” - 1 “CONTRE”) :

Le club des **Huskies de Rouen** (076001) n'a pas présenté d'arbitre engagé pour l'Open de France 18U - Plateau de Compiègne pour les deux journées de la compétition des 9 et 10 Octobre 2021

A ce titre, le club des **Huskies de Rouen** (076001) se voit infliger une pénalité de **1000 €** en regard de l'annexe 2 des RGES (Application RGES 5.03 votée par le Comité Directeur du 8 décembre 2019)

ANNEXE FINANCIERE (PÉNALITÉS ET SANCTIONS)

Non présentation d'un arbitre lors d'un regroupement de championnat Jeunes (20.03.04) 500 € (Par journée d'arbitrage)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date : 26.11.2021

Rédaction :
Ludovic MEILLIER
Président CNAB (Mail : cnab@ffbs.fr)

Période du : 24/11 au 26/11/2021

O B J E T : RELEVÉ DE DÉCISION DE LA COMMISSION NATIONALE ARBITRE BASEBALL N° 03/2021

ATTRIBUTION DFO1 B5 - DFO2 B5 - INSTRUCTEUR FÉDÉRAL B5 PAR DÉROGATION

La Commission Nationale Arbitre de Baseball, après consultation des ses membres, attribue par dérogation, à **Julien MATHEY** (licencié sous le n° **078807**), les diplômes suivant, en regard des compétences acquises dans la discipline :

- **DFO1 B5**
- **DFO2 B5**

La Commission Nationale Arbitre de Baseball, après consultation des ses membres, attribue par dérogation, à **Julien MATHEY** (licencié sous le n° **078807**), la qualification suivante pour une durée de cinq ans, en regard de la conception et la mise en place de la formation des officiels de Baseball 5:

- **Instructeur Fédéral d'Arbitre de Baseball 5 (IFA B5)**